



CC du Pays de la Zorn (Siren : 246700959)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Hochfelden
Arrondissement	Saverne
Département	Bas-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/03/1996
Date d'effet	14/03/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Bernard FREUND

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	43 route de Strasbourg
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	67270 HOCHFELDEN
Téléphone	03 88 91 96 58
Fax	03 88 91 92 65
Courriel	direction@payszorn.com ou laetitia.christ@payszorn.com
Site internet	www.payszorn.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 197
Densité moyenne	135,69

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
67	Alteckendorf (216700054)	887
67	Bossendorf (216700583)	407
67	Duntzenheim (216701078)	648
67	Ettendorf (216701359)	776
67	Geiswiller-Zoebersdorf (200077923)	414
67	Grassendorf (216701664)	254
67	Hochfelden (200063170)	4 025
67	Hohfrankenheim (216702092)	267
67	Ingenheim (216702209)	335
67	Issenhausen (216702258)	113
67	Lixhausen (216702704)	381
67	Melsheim (216702878)	597
67	Minversheim (216702936)	672
67	Mutzenhouse (216703124)	464
67	Scherlenheim (216704445)	126
67	Schwindratzheim (216704601)	1 695
67	Waltenheim-sur-Zorn (216705160)	671
67	Wickersheim-Wilshausen (216705301)	398
67	Wilwisheim (216705343)	731
67	Wingersheim les Quatre Bans (200058303)	2 336

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
<i>compétence facultative</i>
- Autres actions environnementales

- *Alinéa 12 de l'article L 211-7 du code de l'environnement : l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (compétence facultative)*

Sanitaires et social

- Action sociale

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

1. Mise en œuvre de programmes intercommunaux d'animation de la vie locale et de soutien aux associations, à savoir la mise en œuvre d'un programme d'aide pour soutenir les projets des associations : - les projets soutenus seront à destination soit des scolaires, soit des associations, soit du public ou des trois - les projets devront favoriser l'expression culturelle des habitants et valoriser les pratiques amateurs - les projets soutenus devront favoriser l'éveil et la découverte des pratiques sportives, culturelles, artistiques au sein du territoire de la communauté de communes

2. Prise en charge des frais de transport collectif des écoles maternelles et primaires publiques, du collège et des CLSH de la communauté de communes en direction des équipements communautaires et des activités sportives, culturelles, touristiques et de loisirs situés sur le territoire du Pays de la Zorn

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

ETUDE ELABORATION APPROBATION REVISION ET SUIVI D UN PLAN LOCAL D URBANISATION DOCUMENT D URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Infrastructures

- Pistes cyclables

Élaboration d'un schéma de liaisons douces/voies vertes entre des communes du territoire et réalisation des opérations d'investissement hors agglomération

Autres
- Acquisition en commun de matériel - <i>assurer une politique de mutualisation de moyens pour les communes membres et syndicats</i>
- NTIC (Internet, câble...) - <i>Etude, création, aménagement, gestion et entretien d'un réseau câblé, d'une télé locale participant à l'information de la vie territoriale</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Étude, création, aménagement, gestion et entretien d'une maison des services</i>
- Autres <i>Gestion et entretien de la gendarmerie - rénovation des calvaires situés sur le domaine public à l'exception de ceux des cimetières</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
67	AKochZorn (200089936)		41 909
67	SM pour le SCOT de la région de Strasbourg (SCOTERS) (256702705)	SM fermé	589 835
67	SM pour le traitement des ordures ménagères du secteur de Haguenau, Saverne (SMITOM) (256701871)	SM fermé	225 528
67	SM des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle (256701152)	SM ouvert	975 937
67	SMO à la carte "Agence territoriale d'ingénierie publique" (200052546)	SM ouvert	703 033

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)